

ALTACOR®

Version 1.0
Date de révision 03.09.2010 Réf.130000026706

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la France et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom du produit : ALTACOR®

Synonymes : DPX-E2Y45 35WG
: B12515179

Utilisation de la substance/du mélange : Insecticide

Société : DuPont Solutions (France) S.A.S.
Défense Plaza
23-25 rue Delarivière-Lefoullon, la Défense 9
92800 Puteaux
France

Téléphone : +33-(0)1-4197 4400

Téléfax : +33-(0)1-4197 4411

Numéro d'appel d'urgence : +352-3666-6543

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration [%]
Chlorantraniliprole	500008-45-7			N; R50/53	35
Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated	68512-34-5			Xi; R36	>= 5 - < 10

Pour le texte complet des phrases-R mentionnées dans cet article, voir chapitre 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Inhalation : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Contact avec la peau : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. En

		cas de contact avec la peau, bien rinser à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
Contact avec les yeux	:	Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Ingestion	:	Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours. Consulter un médecin si nécessaire.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée, Mousse, Produit sec, Dioxyde de carbone (CO2),
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination),
Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO2) oxydes d'azote (NOx)
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Autres informations	:	Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Contrôler l'accès à la zone. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes de nettoyage	:	Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des

récipients adéquats à fin d'élimination.

Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter la formation de poussière. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

Si le produit s'est répandu près de plantes ou d'arbres précieux, enlever la terre sur les 5 cm superficiels après avoir préalablement nettoyé.

Conseils supplémentaires : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Équipement de protection individuel, voir section 8. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploie. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type Type d'exposition	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base

Kaolin	1332-58-7	VME	10 mg/m3	2003	INRS (FR)
Sucrose	57-50-1	VME	10 mg/m3	01 2008	INRS (FR)
			Valeur indicatie (VL)		

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Protection respiratoire : Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Protection respiratoire : Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec cabine: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Tracteur / pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage) et application haute (e.g. arboriculture): Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (EN 149). Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage) et application haute (e.g. arboriculture): Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (EN 149).

Protection respiratoire : Application par pulvérisation - intérieur: Pulvérisateur motorisé pour serre: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures) et application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage): Demi- masque avec filtre à particules FFP1 (EN 149). Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): et application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage): Demi- masque avec filtre à particules FFP1 (EN 149). Application par pulvérisation dans tunnel fermé et irrigation par goutte à goutte: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm
Longueur des gants
: Gants à manchettes
Indice de protection: Classe 6
Temps d'utilisation: 480 min
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact., L'aptitude des gants pour un poste de travail spécifique devrait être discuté avec le fournisseur de gants de protection.



Protection des yeux	:	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
Protection de la peau et du corps	:	Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2) Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec cabine: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. Tracteur / pulvérisateur sans cabine: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures): Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 18932-2 & EN 13034). Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345. Application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage) et application haute (e.g. arboriculture): Vêtement complet Type 4 (EN 14605). Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345) Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures), application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage) et application haute (e.g. arboriculture): Vêtement complet Type 4 (EN 14605). Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application par pulvérisation - intérieur: Pulvérisateur motorisé pour serre: Application basse (e.g. horticulture, grands cultures) et application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage): Vêtement complet Type 4 (EN 14605). Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345) Pulvérisateur à dos: Application basse (e.g. horticulture, grands cultureset Application moyenne (e.g. viticulture,maraîchage): Vêtement complet Type 4 (EN 14605). Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345) Application par pulvérisation dans tunnel fermé et irrigation par goutte à goutte: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise. Equipement de protection individuel requis pour une entrée anticipée: En cas d'urgence où lorsque des circonstances exceptionnelles requiérent une réentrée après application avant le délai normale, porter un vêtement complet Type 6 (EN 13034), Gants à manchette en caoutchouc nitrile classe 2 (EN 374) et des bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La resistance du tissu a la permeation doit être vérifié indépendement du "type" de protection recommendée, ce afin d'assurer un niveau approprié de prerformance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à

l'intérieur. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Mesures de protection	:	Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	:	granuleux,
Couleur	:	brun clair,
Odeur	:	légère, douce,
pH	:	9,4 à 10 g/l (25 °C)
Point d'éclair	:	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	N'entretient pas la combustion.
Propriétés comburantes	:	Le produit n'est pas oxydant.
Propriétés explosives	:	Non-explosif
Masse volumique apparente	:	695 kg/m3 , non tassé
Masse volumique apparente	:	782 kg/m3 , tassé
Hydrosolubilité	:	, dispersable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Dans des conditions sévères d'empoussièrage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.
Matières à éviter	:	Pas de matières à signaler spécialement.
Réactions dangereuses	:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50/ rat: > 5 000 mg/kgMéthode: OCDE Ligne directrice 425 (Information concernant le produit lui-même)



Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation : CL50/ 4 h / rat : > 6,2 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 403
(Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50/ rat > 5 000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402
(Information concernant le produit lui-même)
Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation de la peau : lapin
Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Irritation des yeux : lapin
Résultat: Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE Ligne directrice 405 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Sensibilisation : Test sur ganglions lymphatiques locaux souris Résultat: Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: OCDE Ligne directrice 406 (Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Evaluation des propriétés mutagènes
Chlorantraniliprole : N'a pas provoqué de dommages génétiques chez les animaux., N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères., N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries.

Evaluation de la cancérogénicité
- Chlorantraniliprole : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction
- Chlorantraniliprole : Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Informations pour l'élimination (persistance et dégradabilité)

Biodégradabilité : Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

Bioaccumulation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Effets écotoxicologiques
Toxicité pour le poisson : CL50/ 96 h/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) :: > 3,2 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 203

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les algues : / CE50b/ 72 h/ Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): > 5 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité pour les daphnies : / CE50/ 48 h/ Daphnia magna: 0,029 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité chronique pour les poissons

- Chlorantraniliprole : / NOEC/ 28 jr/ Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,110 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques
- Chlorantraniliprole : / NOEC/ 21 jr/ Daphnia magna: 0,00447 mg/l

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M7
No. HI:	90
Numéro ONU:	3077
No. Etiquetage:	9
Nom d'expédition des Nations unies:	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (Chlorantraniliprole)

IATA_C

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Numéro ONU:	3077
No. Etiquetage:	9MI
Nom d'expédition des Nations unies:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Chlorantraniliprole)

IMDG



Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Numéro ONU:	3077
No. Etiquetage:	9
Nom d'expédition des Nations unies:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Chlorantraniliprole, Chlorantraniliprole)
Polluant marin:	Polluant marin

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Symbole(s)	:	N	Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
		S 7	Conserver le récipient bien fermé.
		S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
		S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
		S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
		S49	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
		S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
		S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
		SP 1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
		SPe1	Pour protéger les eaux souterraines et les organismes du sol, ne pas appliquer la préparation Altacor® ou toute autre préparation contenant du chlorantraniliprole sur plus d'une culture par an sur la même parcelle.
		SPe2	Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols drainés. Se reporter à l'étiquette pour la liste des usages concernés.
		SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau. Se reporter à l'étiquette pour connaitre la distance à respecter.
		SPe8	Dangereux pour les abeilles. Ne pas utiliser en présence d'abeilles. Se reporter à l'étiquette pour la liste des usages bénéficiant d'une dérogation pour un emploi autorisé pendant la floraison

Étiquetage exceptionnel pour mélanges spécials	: Délais de reentrée : Cultures à l'extérieur des locaux : délai minimum de 6 heures après la fin de la pulvérisation. Cultures à l'intérieur des locaux : délai minimum de 8 heures après la fin de la pulvérisation et après ventilation des locaux. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 36, R 41, R 38: délai minimum de 24 heures après la fin de la pulvérisation. Préparations comportant au moins une des phrases de risque suivantes : R 42, R 43 : délai minimum de 48 heures après la fin de la pulvérisation.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spécials	: Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant floraison.
Étiquetage exceptionnel pour mélanges spécials	: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Autres réglementations	: Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnment: Rubrique 1172

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3

R36	Irritant pour les yeux.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres informations

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

® Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.

L'essentiel sur DuPont™ Altacor®

La solution pour le contrôle durable des seuls insectes nuisibles des cultures légumières

Autorisation de vente	N° 2100122		
Composition	350 g/kg de RynaXypyr® [1]		
Formulation	Granulés à disperser dans l'eau (WG)		
Usages et doses recommandées	Tomate	Chenilles défoliatrices et des fruits	85 g/ha
	Poivron	Pyrale Noctuelles défoliatrices	70 g/ha 85 g/ha
	Aubergine	Chenilles défoliatrices et des fruits	85 g/ha
	Melon	Noctuelles défoliatrices Pyrale	85 g/ha 70 g/ha
	Courgette	Noctuelles défoliatrices	85 g/ha
	Concombre	Noctuelles défoliatrices	85 g/ha
	Chou pommé / Brocoli	Piéride du chou Noctuelles défoliatrices	55 g/ha 70 g/ha
	Laitue	Noctuelles défoliatrices	85 g/ha
	Haricot	Pyrale du maïs	70 g/ha [2]
Nombre d'applications	2 traitements maximum par hectare et par an [3]		
Classement	Toxicologique : - Eco-toxicologique : N, R50/53		
Délai de rentrée	6 heures en plein champ 8 heures en milieu fermé		
Zone non traitée	5 mètres par rapport aux points d'eau en tomate, poivron, aubergine, melon, courgette, concombre, laitue et haricot 20 mètres par rapport aux points d'eau en chou pommé et brocoli		
Délai avant récolte	3 jours		
Limite maximale de résidus [4]	Tomate et Aubergine : 0,6 mg/kg Poivron : 1 mg/kg Melon, Courgette, Concombre : 0,3 mg/kg Chou pommé : 2 mg/kg Brocoli : 1 mg/kg Laitue : 20 mg/kg Haricot : 0,5 mg/kg		
Dérogation Abeille	Emploi autorisé pendant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles pour des applications de Altacor® aux doses homologuées sur les ravageurs.		

[1] Marque déposée de la substance active chlorantraniliprole.
[2] Dose homologuée de 85 g/ha. Altacor® est efficace sur la pyrale et l'héliothis dès la dose de 70 g/ha.
[3] Pour protéger les eaux souterraines et les organismes du sol et pour respecter les LMR, ne pas appliquer la préparation Altacor® ou toute autre préparation contenant du RynaXypyr® sur plus d'une culture par an sur une même parcelle.
Il conviendra à limiter à 2 applications maximum par culture et uniquement sur une seule génération de l'insecte cible et enfin d'alterner l'utilisation du RynaXypyr® avec une substance active ayant un autre mode d'action efficace contre le ravageur cible.
[4] Les limites maximales de résidus sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officielles des mélanges de produits phytopharmaceutiques.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Recommandations d'utilisation

Afin de positionner les traitements de façon optimale, se référer aux Bulletins de Santé du Végétal des DRAAF ou aux bulletins techniques des services agronomiques des organisations professionnelles, spécifiques des cultures légumières.

Altacor® s'intègre facilement dans les programmes de lutte intégrée.
Altacor® possède une activité ovo-larvicide et larvicide.
Altacor® présente une bonne sélectivité sur les auxiliaires.
Son utilisation est compatible avec la protection biologique intégrée (PBI) dans le cadre du respect des conditions d'emploi figurant sur l'étiquette.

Cultures	Cibles	Doses	Recommandations
Tomate (serre et plein champ)	Noctuelles défoliatrices et des fruits *(Helicoverpa armigera)*	85 g/ha	Appliquer Altacor® dès le début des pontes, avant éclosion des œufs et avant apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Délai de renouvellement : 7 à 14 jours
Poivron (serre et plein champ)	Pyrale du maïs	70 g/ha	Appliquer Altacor® dès le début des pontes, avant éclosion des œufs et avant apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours
	Noctuelles défoliatrices *(Helicoverpa armigera, Autographa gamma)*	85 g/ha	
Aubergine (serre et plein champ)	Noctuelles défoliatrices et des fruits *(Helicoverpa armigera)*	85 g/ha	Appliquer Altacor® dès le début des pontes, avant éclosion des œufs et avant apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours
Melon (serre et plein champ)	Pyrale du maïs	70 g/ha	Appliquer Altacor® dès le début des pontes, avant éclosion des œufs et avant apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours
	Noctuelles défoliatrices *(Helicoverpa armigera, Autographa gamma)*	85 g/ha	
Courgette / Concombre (serre et plein champ)	Pyrale du maïs	70 g/ha	Appliquer Altacor® dès le début des pontes, avant éclosion des œufs et avant apparition des premiers dégâts sur feuilles ou sur fruits. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours
	Noctuelles défoliatrices *(Helicoverpa armigera, Autographa gamma)*	85 g/ha	
Chou pommé / Brocoli	Piérides du chou	55 g/ha	Appliquer Altacor® dès les premières éclosions, avant apparition des premiers dégâts. Délai de renouvellement : 10 à 12 jours
	Noctuelles défioliatrices *(Mamestra brassicae)*	70 g/ha	
Laitue (serre et plein champ)	Noctuelles défoliatrices *(Helicoverpa armigera, Autographa gamma)*	85 g/ha	Appliquer Altacor® dès les premières éclosions, avant apparition des premiers dégâts. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours
Haricot frais, non écossé (serre et plein champ)	*Pyrale du maïs (Helicoverpa armigera, Ostrinia nubilalis)*	70 g/ha	Appliquer Altacor® au début des pontes, avant l'éclosion des œufs et avant la pénétration des larves dans les gousses. Délai de renouvellement : 7 à 10 jours

DuPont™ Altacor® : Granulés à disperser dans l'eau [WG] contenant 350 g/kg de chlorantraniliprole [RynaXypyr®]. AMM n° 2100122. N. R50/53. Altacor® et RynaXypyr® sont des marques déposées de E.I. du Pont de Nemours and Company. Homologué et distribué par DuPont Solutions (France) S.A.S. - Défense Plaza - 23/25, rue Delarivière Lefoullon - Défense 9 - F-92800 Puteaux - Tél. 01 41 97 44 00 - R.C.S. Nanterre 492 951 306 – http://www.fra.ag.dupont.com - Lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi, restrictions et contre-indications.



The miracles of science™

Création et réalisation : Agence Marc Praquin. Impression TAAG. Altacor®. Annule toute version précédente. 11/2011

ALTACOR ®
300 grammes
400061
WG
1112002 (homologation du 8 avril 2011)
Chlorantraniliprole ou rynaxypyr (350 g/kg) – Famille des anthranilamides
DL_{50} > à 5000 mg/kg
DUPONT FRANCE

Cultures légumières :
Chou pommé : noctuelles défoliatrices (70 g/ha) ; piérides (55 g/ha)
Aubergine : chenilles défoliatrices et du fruit (85 g/ha)
Poivron : noctuelles défoliatrices (70 g/ha)
Tomate : chenilles défoliatrices et du fruit (85 g/ha)
Concombre : chenilles défoliatrices (85 g/ha)
Courgette : chenilles défoliatrices (85 g/ha)
Melon : chenilles défoliatrices (85 g/ha)
Laitue : chenilles défoliatrices (85 g/ha)

2 traitements maximum autorisés par hectare et par an

SE REFERER ET RESPECTER LES INDICATIONS DE L'ETIQUETTE

Délais d'emploi avant récolte : 3 jours sur chou pommé, aubergine, poivron, Tomate, concombre, courgette, melon et laitue

Précautions d'emploi :
Utiliser le matériel de protection
Mettre hors de portée des enfants
Ne pas boire, ni fumer
Traiter en l'absence de vent
Respecter les doses d'utilisation
Ne pas réutiliser les emballages
En cas d'urgence : Appeler le 15 (SAMU)

Produit exporté de France par IN VIVO
et commercialisé par la Coopérative Agricole
de Nouméa Tél : 24.27.05
Site internet http://coopagri-noumea-nc.net



Altacor ®

INSECTICIDE

INSECTICIDE DES CULTURES LEGUMIERES

Activité ovo-larvicide et larvicide
Bonne sélectivité sur les auxiliaires
Compatible avec la PBI
(Protection Biologique Intégrée)
dans le respect des conditions
d'emploi figurant sur l'étiquette



Utilisable contre les larves de lépidoptères
(noctuelles, pyrales, piérides)
sur :

Aubergine, Poivron et Tomate
Courgette, Concombre et Melon
Chou pommé et Brocoli
Laitue
Haricot frais non écossé

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
IRRITANT POUR LES YEUX
TRES TOXIQUE POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES, PEUT ENTRAÎNER DES EFFETS NEFASTES A LONG TERME POUR L'ENVIRONNEMENT AQUATIQUE

350 g/kg chlorantraniliprole ou rynaxypyr
sous la forme de granulés à disperser dans l'eau

www.coopagri-noumea-nc.net